

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</b>	<b>A2</b>
<b>Logement et efficacité énergétique</b>	<b>430</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L312-2-1, L312-5-2, L411 et suivants, L431-4,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 16 mars 2007 approuvant la stratégie de la Région en matière d'énergie,
- VU** la délibération du Conseil régional des 5 et 6 février 2015 approuvant le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route régionale 2017-2021 sur la transition énergétique,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020 notamment son programme 430,
- VU** les délibérations de la Commission permanente du 11 février 2013, du Conseil régional du 30 janvier 2014 et 30 juin 2014 et de la Commission permanente des 2 mars 2015, 29 avril 2016, 3 février 2017 et 13 juillet 2018 approuvant le règlement de l'Aide Régionale aux Économies d'Énergie pour les Particuliers (AREEP) sociale,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 9 novembre 2015 approuvant les subventions au titre de l'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 16 février 2018 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,

- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 avril 2016, au titre du rapport 285, approuvant le modèle de convention-type relative aux Espaces Info Energie,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019 approuvant les termes du règlement d'aide aux projets de logements locatifs communaux et/ou intercommunaux,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 12 juillet 2019 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 14 février 2020 affectant la dotation au titre de l'AREEP concernant les dossiers de l'année 2020,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 30 avril 2020 approuvant le règlement d'aide à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique globale des bâtiments publics,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 30 avril 2020 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 29 mai 2020 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

1 - Accompagner la transition énergétique des logements et leur développement

Aide Régionale aux Economies d'Energies pour les Particuliers

ATTRIBUE

les subventions au titre de l'AREEP pour le financement des cent vingt-cinq dossiers tels que présentés en annexes A et B pour un montant total de 500 000 € dans le cadre de l'affectation de 4 000 000 € votée par délibération de la Commission permanente du 14 février 2020 ;

Espaces Info Energie

ATTRIBUE

les subventions telles que présentées en annexe C ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 138 476 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe C, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, volet TEE1 ;

AUTORISE

le caractère forfaitaire de ces subventions ;

**AUTORISE**

la Présidente à signer les conventions correspondantes, conformément au modèle de convention-type adopté lors de la Commission permanente du 29 avril 2016 au titre du rapport 285, pour les dossiers figurant en annexe C ;

Logements locatifs sociaux communaux et/ou intercommunaux

**ATTRIBUE**

les subventions telles que présentées en annexe D ;

**AFFECTE**

une autorisation de programme pour un montant de 233 158 € pour l'ensemble des subventions figurant en annexe D ;

**AUTORISE**

la prise en compte des dépenses, tel que présenté en annexe D ;

**AUTORISE**

la dérogation à l'article 9 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier ;

**APPROUVE**

les termes de la convention pour SOLIHA BLI relative à la réhabilitation d'un immeuble communal en logement locatif situé à Paulx figurant en annexe E ;

**AUTORISE**

la Présidente à signer ladite convention ;

**2 - Renforcement de l'efficacité énergétique du parc public et de l'accompagnement de la filière bâtiment**

Renforcement de l'efficacité énergétique du parc public

**ATTRIBUE**

les subventions telles que présentées en annexe F ;

**AFFECTE**

une autorisation de programme pour un montant de 175 493 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe F, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, volet TEE1 ;

**AUTORISE**

la prise en compte des dépenses, tel que présenté en annexe F ;

**AUTORISE**

la dérogation à l'article 9 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier ;

**3 - Ajustements administratifs**

Modifications

**APPROUVE**

les demandes de modifications dans le cadre du rapport 430 « Logement et efficacité énergétique » figurant en annexe G ;

Erreur administrative

**ATTRIBUE**

la subvention telle que présentée en annexe H au titre de l'aide régionale des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics ;

**AFFECTE**

une autorisation de programme pour un montant de 26 320 € ;

**AUTORISE**

la prise en compte rétroactive des dépenses, tel que présenté en annexe H ;

**AUTORISE**

pour l'ensemble de ces dossiers présentés à l'exception des dossiers figurant en annexes D, F et H au titre du rapport « Logement et efficacité énergétique », la prise en compte des factures émises à partir de la date de réception des dossiers par la Région ou par les services instructeurs afin d'assurer le versement des subventions et la dérogation à l'article 9 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier .

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

REÇU le 29/09/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs